



Du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 13/09/2024
Affichée le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Pierre OLÇOMENDY (procuration à Alain ITHURBIDE) Fabienne SALLABERRY (procuration à Stéphanie SIBERCHICOT).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain ÇUBURU

DCM 17 : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Mme Stéphanie SIBERCHICOT Ajointe à l'Education – Jeunesse – Vie scolaire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation pour assurer les missions animation dans les services périscolaire – extrascolaires et pause méridienne.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.
Le tableau des emplois sera complété comme suit :

| Emploi | Grade(s) associé(s) | Catégorie(s) hiérarchique(s) | Effectif budgétaire | Temps hebdomadaire moyen de travail |
|----------------------------|---|------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| ADJOINT D'ANIMATION | - Adjoint d'animation - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 12H15 |

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,

.../...

Invité à délibérer le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE** - la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un emploi permanent à temps non complet de 12H15 annualisés d'adjoint d'animation,
- que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire
- ADOpte** l'ensemble des propositions de Mme SIBERCHICOT,
- PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU

